

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-156 du 27 Mai 1994

Portant nomination de Monsieur Taoficki Wabi AMINOU en qualité de Vice-Recteur de l'Université Nationale du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 93-111 du 19 Mai 1993 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale ;
- SUR Proposition du Ministre de l'Education Nationale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 Mai 1994 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Taoficki Wabi AMINOU est nommé Vice-Recteur de l'Université Nationale du Bénin ;

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 27 Mai 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

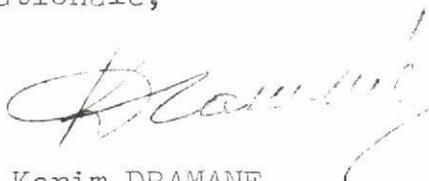
Le Ministre d'Etat à la
Présidence de la République, Chargé
de la Coordination de l'Action Gouver-
nementale et de la Défense Nationale,

- 2 -



Désiré VIEYRA.-

Le Ministre de l'Education
Nationale,



Karim DRAMANE

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

AMPLIATIONS : PR 4 AN 4 CS 2 CC 2 IE 4 MEN 4 MF 4 AUTRES MINISTERES
16 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-
CSM 2 UNB-FASJEP-ENA 3. INTERESSE 1 JO 1.-